



ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES

Procès-verbal de l'Assemblée tenue le 28 septembre 2020, à 19 h,
à la salle communautaire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus

1. Vérification du quorum

Mme Lyz Beaulieu, présidente sortante, salue les participants et rappelle que dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19), les différentes consignes de Santé publique doivent être respectées. Le quorum est atteint avec quinze membres présents, regroupant des représentants de onze collèges électoraux dans les trois secteurs de représentativité (annexe 1).

Secteur communautaire	8
Secteur municipal	3
Secteur économique	4

2. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Mme Lyz Beaulieu déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05. Elle souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur présence. L'avis de convocation a été publié dans deux journaux locaux et envoyé aux membres au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée.

Mme Beaulieu informe d'une omission involontaire dans l'avis de convocation concernant une ratification modificative des Règlements généraux. En référence aux Règlements généraux, à l'article 15,3 – Avis de convocation incomplet, ce point peut être ajouter à l'ordre du jour. Les membres sont d'accord à l'unanimité d'ajouter cette omission au point 6 de l'ordre du jour.

3. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Selon les Règlements généraux, un(e) président(e) et un(e) secrétaire d'assemblée doivent être nommés.

2020-AAM-01 Il est proposé par M. Guy Carrière, appuyé par Mme Aglaé Jobin-Miller, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Lyz Beaulieu à titre de présidente d'assemblée.

2020-AAM-02 Il est proposé par M. Gaétan Guindon, appuyé par Mme Nathalie Hubert, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Danielle Daviault-Plouffe à titre de secrétaire d'assemblée.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Beaulieu fait la lecture du projet d'ordre du jour.

1. Vérification du quorum
2. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
3. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 12 juin 2019
6. Ratification d'une modification aux Règlements généraux (article 14.1)
7. Présentation et dépôt du rapport financier au 31 mars 2020
8. Présentation et dépôt des états financiers intérimaires au 31 juillet 2020

9. Rappel du choix de l'auditeur pour 2020-2021
10. Présentation et dépôt du rapport annuel d'activités 2019-2020
11. Présentation des prévisions budgétaires 2020-2021
12. Présentation des activités et des projets 2020-2021
13. Élection des administrateurs
 - 13.1. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection
 - 13.2. Élection
 - 13.3. Présentation des administrateurs élus
 - 13.4. Ratification de la nomination des représentants municipaux
14. Varia et période de questions
15. Levée de l'assemblée

2020-AAM-03 Il est proposé par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Henri Grenier, et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour modifié.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 12 juin 2019

Le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 12 juin 2019 a été acheminé au préalable aux membres à la suite de leur inscription. À cet effet, la présidente d'assemblée propose une exemption de lecture, ce qui est accepté, et elle demande s'il y a des questions (annexe 2).

2020-AAM-04 Il est proposé par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Guylaine Leclerc, et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 12 juin 2019 tel que présenté.

6. Ratification d'une modification aux Règlements généraux

Dans le contexte de la COVID-19, il n'a pas été possible de tenir l'assemblée annuelle des membres avant le 31 juillet 2020, correspondant au délai des quatre mois suivant la fin de l'exercice financier de la Corporation, tel qu'inscrit dans les Règlements généraux à l'article 14.1.

Le conseil d'administration à sa réunion du 6 juillet 2020 a adopté la résolution 2020-07-52 permettant de modifier temporairement l'article 14.1 des Règlements généraux, pour reporter l'assemblée annuelle des membres au-delà de quatre mois après l'année financière se terminant le 31 mars 2020.

2020-AAM-05 Il est proposé par M. Normand Foisy, appuyé par M. David Cyr et résolu à l'unanimité, de ratifier l'ajout fait aux Règlements généraux à l'article 14.1 mentionnant « En raison du contexte de la pandémie, l'assemblée annuelle des membres 2020 pourra être reportée au-delà des quatre mois suivant la fin de l'exercice financier de la Corporation ».

7. Présentation et dépôt du rapport financier au 31 mars 2020

La firme Daniel Joannette CPA Inc a préparé le rapport de mission d'examen de l'organisme incluant celui de l'utilisation de la subvention reçue du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'année financière 2019-2020. Une nouvelle exigence qui fait partie du protocole d'entente en vigueur avec le MELCC.

En raison de la pandémie, M. Daniel Joannette ne pouvait être présent, mais il est possible de le joindre par téléphone, si les membres ont des questions. La directrice générale présente à l'écran les points essentiels du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 (bilan, état des résultats et les annexes A-B-C-D), (annexe 3).

2020-AAM-06 Il est proposé par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt du rapport financier préparé par l'auditeur, M. Daniel Joannette, comptable professionnel agréé (CPA), pour l'année financière se terminant le 31 mars 2020.

8. Présentation et dépôt des états financiers intérimaires au 31 juillet 2020

Selon les Règlements généraux, l'assemblée annuelle des membres doit se tenir dans les quatre mois suivants la fin de l'année financière qui se termine le 31 mars. En raison de la pandémie COVID-19 et des directives ministérielles de distanciation physique, le conseil d'administration a adopté une résolution pour reporter l'assemblée annuelle des membres à une date ultérieure. Il est donc obligatoire de présenter et déposer à l'AAM des états financiers intérimaires au 31 juillet 2020. Le rapport intermédiaire est présenté à l'écran (annexe 4). Les produits totalisent 405 450 \$, les charges 126 982 \$ pour un excédent des produits sur les charges de 278 468 \$.

2020-AAM-07 Il est proposé par M. Henri Grenier, appuyé par Mme Nathalie Hubert et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt du rapport financier intérimaire du 1^{er} avril au 31 juillet 2020 préparé par le COBALI.

9. Rappel du choix de l'auditeur pour 2020-2021

Conformément à la décision des membres à l'assemblée annuelle des membres 2019, par la résolution 2019-AAM-06, un mandat de trois ans (2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022) a été octroyé à la firme Daniel Joannette CPA Inc. pour procéder à la mission d'examen des états financiers de la Corporation, incluant l'utilisation de la subvention du MELCC.

10. Présentation et dépôt du rapport annuel d'activités 2019-2020

La directrice générale présente le rapport annuel d'activités 2019-2020 à l'écran dont les membres ont reçu une copie par courriel lors de leur inscription (annexe 5). La directrice générale présente l'équipe 2020-2021 et remercie les employés pour le travail effectué durant la pandémie. Un commentaire est apporté: l'équipe et le travail effectué, c'est ce qui rend les administrateurs fiers d'être au COBALI.

Le coordonnateur de projets, M. Pierre-Étienne Drolet, présente les projets 2019-2020 réalisés en lien avec le plan d'action du Plan directeur de l'eau.

Certains membres s'expriment sur le bilan des activités et des projets et d'autres ont des questions spécifiques auxquelles M. Drolet répond :

- M. Martin Lajeunesse félicite le COBALI pour le projet du forum « On s'adapt'eau climat » dont la participation était de 300 personnes.
- Mme Guylaine Leclerc remercie personnellement le COBALI pour toutes les activités de sensibilisation.
- M. Pierre Raïche, président d'une association de lac, voit l'impact de la sensibilisation auprès de ses membres.
- M. Martin Lajeunesse se questionne sur la façon d'éliminer le myriophylle à épi.
- Mme Ginette Martin demande si, dans le cadre du projet avec la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, le mandat pour établir un diagnostic et un plan d'action des lacs qu'est-ce qui peut être fait pour accélérer le retour des propositions faites à la municipalité par le COBALI.

Le coordonnateur de projets informe des différentes vidéos réalisées par le COBALI, dont la série « Les visages de l'eau » qui présente différentes personnes impliquées dans leur milieu.

La directrice générale présente à l'écran les logos des précieux partenaires financiers qui ont contribué au soutien de l'Organisme et les remercie chaleureusement.

11. Présentation des prévisions budgétaires 2020-2021

Les prévisions budgétaires 2020-2021 de la Corporation provenant de différents subventionnaires totalisent 433 760 \$, à ce jour, et sont présentées en détail à l'écran par la directrice générale.

Le soutien financier du MELCC est relié au mandat accordé, soit d'élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE) de sa zone de gestion intégrée de l'eau, et ce, en quatre volets, soit la promotion du PDE, la mise à jour du PDE, le suivi de la mise en œuvre du PDE et la gestion corporative. Les autres subventions sont dans le cadre de projets spécifiques ou de soutien à la mission de l'Organisme.

12. Présentation des activités et des projets 2020-2021

Le coordonnateur de projets, M. Pierre-Étienne Drolet, présente les activités de l'été 2020.

- a) Programme estival de sensibilisation pour la santé des lacs et cours d'eau
- b) Campagne de sensibilisation dans les médias
- c) Mois de l'eau
- d) Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines des Laurentides
- e) Analyses de la vulnérabilité de la source d'eau potable du secteur de Buckingham (Ville de Gatineau)
- f) Caractérisation et mobilisation pour la rivière Blanche
- g) Projet de la rivière des Outaouais
- h) Websérie « Parcours de l'eau potable »
- i) Formation municipale

Également, il y a eu la poursuite de l'élaboration des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour les bassins versants de la zone de gestion.

13. Élection des administrateurs

Étant donné que 2020 est une année paire, les postes au conseil d'administration ayant un numéro pair sont en élection cette année. Le mandat de deux ans est terminé.

13.1. Nomination d'un(e) président et d'un(e) secrétaire d'élection

La présidente d'assemblée mentionne que, selon les Règlements généraux, un(e) président(e) d'élection et un(e) secrétaire d'élection doivent être nommés pour procéder aux élections.

2020-AAM-08 Il est proposé par M. Gaétan Guindon appuyé par M. Guy Carrière, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Lyz Beaulieu à titre de présidente d'élection et Mme Danielle Daviault-Plouffe secrétaire d'élection.

13.2. Élection

La présidente d'élection rappelle que les collèges électoraux de chiffre pair sont en élection cette année, de même que deux postes vacants de chiffre pair (2 et 4) en plus des postes 15 et 17. Elle demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination d'un représentant dans chacun des collèges électoraux mis en élection. La présidente d'élection remercie M. Guy Carrière, pour sa présence des dix dernières années au COBALI, dont une partie à titre de président.

Collège n° 2 : Éducation, culture et santé
Aucun candidat n'est proposé. Le poste reste vacant.

Collège n° 4 : Association de riverains
M. Pierre Raïche se propose, M. Martin Lajeunesse l'appuie.
La présidente d'élection demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat n'est proposé.
M. Pierre Raïche accepte et est élu par acclamation.

Collège n° 12 : Forêt et mines
M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Normand Foisy, propose M. Henri Grenier.
La présidente d'élection demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat n'est proposé.
M. Henri Grenier accepte et est élu par acclamation.

Collège n° 14 : Développement économique
M. David Cyr se propose, Mme Nathalie Hubert l'appuie.
La présidente d'élection demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat n'est proposé.
M. David Cyr accepte et est élu par acclamation.

Collège n° 16 : Producteur hydroélectrique et industrie
La présidente d'élection mentionne que Mme Julie Chagnon qui est absente a signé une lettre d'intention de poser sa candidature pour ce poste.
M. Gaétan Guindon, appuyé par M. Martin Lajeunesse propose Mme Julie Chagnon.
La présidente d'élection demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat n'est proposé.
Mme Julie Chagnon sera avisée et est élue par acclamation.

La présidente demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination d'un représentant dans ces deux collèges électoraux vacants mis en élection pour un mandat d'une année.

Collège n° 15 : Commerce et entreprise
La présidente d'élection mentionne que M. Jean-Philippe Larocque qui est absent a signé une lettre d'intention de poser sa candidature pour ce poste.
M. Normand Foisy, appuyé par M. Martin Lajeunesse, propose M. Jean-Philippe Larocque.
La présidente d'élection demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat n'est proposé.
M. Larocque sera avisé et est élu par acclamation.

Collège n° 17 : Communauté autochtone
Aucun candidat n'est proposé. Le poste reste vacant.

2020-AAM-09 Il est proposé par Mme Guylaine Leclerc, appuyée par M. Pierre Raïche, et résolu à l'unanimité, d'octroyer au conseil d'administration la responsabilité de trouver des candidats pour les collèges électoraux vacants numéros 2 et 17 et de leur attribuer des mandats d'une année au sein du conseil d'administration.

13.3. Présentation des administrateurs élus

La présidente d'élection énumère les administrateurs élus à l'assemblée annuelle des membres.

Collège électoral

Secteur communautaire :

N° 4

Association de riverains

Administrateur

M. Pierre Raïche

Secteur économique :

N° 12	Forêt et mines	M. Henri Grenier
N° 14	Développement économique	M. David Cyr
N° 15	Commerce et entreprise	M. Jean-Philippe Larocque
N° 16	Producteur hydroélectrique et industries	Mme Julie Chagnon

2020-AAM-10 Il est proposé par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Nathalie Hubert, et résolu à l'unanimité, de ratifier à titre d'administrateurs les personnes élus.

13.4. Ratification de la nomination des représentants municipaux

Les administrateurs du secteur municipal sont nommés par les MRC du territoire :

2020-AAM-11 Il est proposé par M. Henri Grenier, appuyé par M. Guy Carrière, et résolu à l'unanimité, de ratifier à titre d'administrateurs les personnes désignées par les MRC du territoire :

<u>Collège électoral</u>	<u>Secteur municipal</u>	<u>Administrateur</u>
N° 6	MRC d'Antoine-Labelle N° 1	M. Michel Dion
N° 7	MRC d'Antoine-Labelle N° 2	Mme Francine Laroche
N° 8	MRC de Papineau	M. Jean Laniel
N° 9	MRC des Collines-de-L'Outaouais	M. Luc Verner
N° 10	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	M. Gaétan Guindon
N° 11	Ville de Gatineau	M. Martin Lajeunesse

14. Varia et période de questions

Aucune question ou commentaire ne sont faits. Le tirage de deux prix de présence a été effectué parmi les membres pour les remercier. De plus, M. Normand Foisy a offert gratuitement en tirage deux livres d'histoire 1920-2020 – Un siècle d'acériculture au Québec: Si l'érable m'était conté.

15. Levée de l'assemblée

La présidente d'assemblée, Mme Lyz Beaulieu, remercie les membres de leur participation.

2020-AAM-12 Il est proposé par M. Normand Foisy, appuyé par M. David Cyr, et résolu à l'unanimité, de lever l'assemblée à 20 h 20.

Lyz Beaulieu, présidente d'assemblée

Danielle Daviault-Plouffe, secrétaire d'assemblée

Annexes

- A-1 Liste des personnes présentes
- A-2 Procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 12 juin 2019
- A-3 Rapport financier au 31 mars 2020
- A-4 États financiers intérimaires au 31 juillet 2020
- A-5 Rapport annuel d'activités 2019-2020